



La Forêt d'enseignement et de recherche du lac Duparquet (FERLD) est un lieu privilégié de recherche, d'expérimentation et de démonstration dont la mission est de développer des modes de gestion et d'aménagement forestiers qui respectent le fonctionnement du milieu naturel et tiennent compte des attentes du milieu socio-économique. Les responsables de la FERLD privilégient le jumelage et l'intégration de la recherche fondamentale et appliquée ainsi que le transfert et l'application des connaissances vers l'aménagement forestier en réalisant des essais innovateurs en sylviculture et en aménagement. De plus, ils assurent la préservation de territoires à l'état naturel pour des fins de recherche et de surveillance écologique. Les activités principales relevant des responsables de la FERLD sont donc la recherche, l'enseignement et la formation, le suivi environnemental et l'aménagement forestier.

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

La Forêt d'enseignement et de recherche du lac Duparquet s'engage à respecter les principes suivants :

AMÉNAGEMENT ÉCOSYSTÉMIQUE

Élaborer et mettre en application une approche d'aménagement basé sur le régime de perturbations et la dynamique forestière naturelle de manière à concilier les attentes des parties intéressées avec les objectifs du maintien de la biodiversité ainsi que des critères d'aménagement forestier durable.

SYSTÈME DE GESTION ENVIRONNEMENTALE

Mettre en place et maintenir un système de gestion environnementale adapté à son territoire, aux activités qui y sont pratiquées et à la taille de sa structure organisationnelle.

AMÉLIORATION CONTINUE

Favoriser un cadre de gestion intégrée et évolutive permettant une planification et une mise en œuvre des plans adaptés à une utilisation polyvalente et durable de l'ensemble des ressources du territoire. *Se fixer des objectifs et cibles* environnementaux de manière à *évaluer et à améliorer sa performance* environnementale tout en s'assurant de consacrer les ressources nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aménager et intervenir en forêt à des fins multiples de manière à *minimiser les impacts environnementaux* reliés à l'ensemble de ses activités sur le territoire.

LOIS ET RÈGLEMENTS

Exercer ses activités de manière à respecter sa convention de gestion, les exigences légales et réglementaires applicables, ainsi que les autres exigences.

COMMUNICATION AVEC LES PARTIES INTÉRESSÉES

Organiser et participer à des activités favorisant une meilleure connaissance de la Forêt du Lac Duparquet, du système de gestion environnementale ainsi que de toute activité reliée à sa mission d'enseignement, de recherche et de démonstration ainsi qu'à l'aménagement du territoire.

FORMATION ET SENSIBILISATION

Communiquer, sensibiliser et responsabiliser les employés, chercheurs, étudiants, contractuels et autorités gouvernementales associés à ses activités principales ainsi qu'à la collectivité utilisant la Forêt du Lac Duparquet, à l'égard de la protection de l'environnement et du maintien de la biodiversité.

Brian Harvey
Directeur général
Révision #1 le 20 avril 2004